



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Le Ministère de l'Éducation doit assurer une éducation laïque à tous les enfants au Québec

Montréal, le 8 décembre 2014 – *Libres penseurs athées* (LPA-AFT), association qui prône la laïcité et la défense des droits des athées, rappelle au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec que tous les enfants – peu importe l'affiliation religieuse de leurs parents – ont droit à un enseignement primaire et secondaire convenable, tel qu'établi par la Loi sur l'instruction publique.

L'association LPA-AFT a pris connaissance de l'entente établie récemment entre le ministère et l'Académie Yeshiva Toras Moshe d'Outremont qui pourtant devait être fermée, du moins selon les dires du nouveau ministre Yves Bolduc en avril 2014, car cette école hassidique est sans permis et ne respecte pas le programme obligatoire. Selon l'entente, le programme dispensé à même l'école ne changera pas tandis que le curriculum primaire séculier de base qui manque ne sera enseigné que par les parents à la maison, sans préciser le nombre d'heures qui doit être consacré à chacun de ces deux volets. Nous avons de sérieux doutes quant à la qualité de l'enseignement qu'un tel arrangement peut assurer : que la partie la plus importante du programme soit sous la responsabilité directe de parents dont les compétences sont douteuses nous paraît une solution totalement inacceptable.

L'association a aussi pris connaissance de plusieurs poursuites contre des autorités éducatives, intentées par des adultes ayant fréquenté l'école hassidique durant leur enfance, en particulier celle de Yonanan Lowen, de Boisbriand, qui reproche aux instances gouvernementales de l'avoir privé d'une éducation de base à laquelle la loi québécoise lui donne droit. M. Lowen dénonce justement cette entente entre le Ministère et l'Académie Yeshiva Toras Moshe. S'il est vrai que certaines écoles religieuses ne fournissent pas aux enfants un programme d'études adéquat, l'entente conclue avec l'Académie Yeshiva Toras Moshe s'avère tout à fait insuffisante pour résoudre le problème.

Cette problématique dépasse de loin le cadre de quelques écoles se réclamant d'une confession religieuse particulière. En effet, le problème de fond est celui posé par l'identification abusive des enfants avec l'affiliation religieuse des parents. L'éducation des enfants doit se faire sans tenir compte de cette affiliation et le même programme doit être dispensé à tous les enfants, peu importe la religion des parents. Les enfants juifs, chrétiens, musulmans, hindous, etc., cela n'existe pas ; au contraire, il n'existe que des enfants dont les *parents* sont juifs, chrétiens, musulmans, hindous, etc. Pour nous, *Libres penseurs athées*, imposer des contraintes sur l'éducation d'un enfant pour que celle-ci se conforme aux dogmes auxquels adhèrent les parents, c'est bafouer manifestement la liberté de conscience de cet enfant.

- 30 -

POUR INFORMATIONS :

David Rand
Jaque Parisien

lpa arobas atheisme.ca
jaque.parisien arobas gmail.com

Site web : <http://LPA.atheisme.ca>